



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2024-113

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police – Police municipale
Objet : Réglementation de la circulation et stationnement rue Marcelin ALBERT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6 du CGCT,
Vu l'article L511 et suivants du code de la sécurité intérieure,

Considérant la demande formulée par la Médiathèque Louis MOLVEAU à l'occasion de la manifestation « Se Canto » afin d'assurer la sécurité des participants,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation rue Marcelin ALBERT, sera interrompue les 1^{er} et 02 juin 2024 de 13h00 à 18h00 entre le boulevard Jean JAURES et la rue du 1^{er} Mai.

ARTICLE 2 : Toutes infractions aux termes prévus à l'article 1, seront sanctionnées selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 14 mai 2024

Le Maire,

Grégory DELFOUR